

Envoyé en préfecture le 30/09/2019

Reçu en préfecture le 30/09/2019

Affiché le **30 SEP. 2019**

ID : 029-212902936-20190924-DE24097-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE DE TREGUNC

RENOUVELLEMENT
DE LA CONVENTION
AVEC L'ASSOCIATION
« LES PETITS MOUSSAILLONS »

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SELLIN Yannick - Valérie VOISIN - TANGUY Michel – RIVIERE Marie-Pierre - DERVOUT Dominique – FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT Luc - DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent – JOULAIN Anita – DADEN Paul - Jean-Paul NIVEZ - SALAUN Fanny – GUYON Yoann - HEMON Morgane - DENIEL Baptiste – Brigitte BANDZWOLEK - SINQUIN DANIELOU Gisèle – JAFFREZIC Marcelle - ALITURKI Stéphanie.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Régine SCAER JANNEZ à Marie-Pierre RIVIERE
- Bruno BORDENAVE à Luc LAURENT
- Christiane JAFFREZIC à Philippe NIMIS
- Marthe LE GUILLOU à Marcelle JAFFREZIC

Date de convocation : 17 septembre 2019

Paul DADEN est nommé secrétaire de séance

Madame VOISIN, Adjointe au Maire, indique que la structure associative de multi-accueil « Les Petits Moussaillons » a ouvert ses portes il y a 18 ans. Elle bénéficie d'un agrément pour accueillir 20 enfants. Elle est en gestion associative et bénéficie de la prestation de service unique (financement de la CAF).

Nombre de conseillers	
En exercice :	29
Nombre de présents :	25
Nombre de votants :	29

L'association les petits moussaillons a pour mission d'organiser et de gérer les services du multi-accueil des enfants jusqu'à 6 ans sur la commune. Ses missions sont les suivantes :

- accompagner les parents dans leur fonction d'éducation et les aider à concilier leur vie familiale, leur vie professionnelle et leur vie sociale,
- gérer et animer un multi-accueil destiné prioritairement à la population tréguoise,
- favoriser le développement, l'éveil et la socialisation des enfants jusqu'à 6 ans,
- créer, avec tous les acteurs concernés, une dynamique locale autour de la petite enfance.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Une convention de partenariat établie entre la commune et l'association est renouvelée tous les 3 ans.

La convention actuelle arrive à échéance le 31 décembre 2019. Il est proposé de la renouveler pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le montant de la participation financière prévisionnelle au titre de l'année 2019 s'élève à 48 934.63 €, elle sera revalorisée du taux d'inflation constaté entre juillet 2018 et juillet 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Envoyé en préfecture le 30/09/2019
Reçu en préfecture le 30/09/2019
Affiché le **30 SEP. 2019**
ID : 029-212902936-20190924-DE24097-DE

Vu l'avis favorable de la commission des finances, du développement économique et du personnel émis lors de sa réunion du 12 septembre 2019 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de partenariat avec l'association « les petits moussaillons », gestionnaire d'une structure de multi-accueil de la petite enfance, pour une durée de 3 ans de 2020 à 2022 et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 26 septembre 2019
LE MAIRE
Olivier BELLEC

